

C. LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

1. Les objectifs et les politiques du Canada aux Nations Unies

Comme les activités des Nations Unies touchent plusieurs sinon tous les objectifs et politiques que le Canada s'est fixés à l'échelle nationale, ce dernier considère les Nations Unies comme un instrument important en ce qui concerne la réalisation de ces objectifs et politiques dans leur contexte international. Depuis la révision de sa politique étrangère, le Canada a surtout mis l'accent à l'ONU sur les thèmes suivants: croissance économique, justice sociale, qualité de la vie et paix et sécurité.

L'attitude du Canada se fonde sur le principe que sa participation active pourra aider les Nations Unies à devenir un instrument efficace de coopération internationale et sur la conviction qu'il importe d'appuyer l'Organisation de façon à ce qu'elle puisse mieux réaliser les objectifs de sa Charte.

Le Canada poursuit à l'ONU les objectifs suivants, dont on trouvera une description détaillée dans le document intitulé "Politique étrangère au service des Canadiens": Nations Unies (publié en 1970):

1. Contribuer au développement économique et social.
2. S'efforcer de freiner la course aux armements.
3. Contribuer à l'établissement et au maintien de la paix au sein des Nations Unies.
4. Concilier les objectifs du Canada en Afrique australe.
5. Collaborer à l'assainissement du milieu humain.
6. Encourager la coopération dans l'usage pacifique du réseau de satellites internationaux.
7. Développer la coopération internationale dans l'usage des fonds marins au delà des limites de la juridiction nationale.
8. Promouvoir le respect des droits de l'homme, l'adhésion aux conventions des Nations Unies et leur observance.
9. Contribuer au développement et à la codification du droit international.
10. Exprimer la dualité linguistique du Canada aux Nations Unies.
11. Participer au développement des institutions de l'ONU, lieu où s'harmonisent les politiques nationales.

Des progrès ont été réalisés dans la poursuite de ces objectifs depuis qu'ils ont été formulés, et les visées canadiennes ont été définies avec plus de clarté en ce qui a trait, par exemple, à la réalisation de l'égalité raciale en Afrique australe et aux négociations sur l'élaboration d'un nouveau droit de la mer.